

## Les minoteries villageoises, outil de promotion paysanne au Sahel

M. Audroing\*

Keywords: Flour mills — Farmer promotion — Sahel area.

La grande sécheresse qui a désolé le Sahel au début des années 70 avait alerté l'opinion internationale sur la fragilité de ces régions situées au Sud du Sahara et mis en évidence l'extraversion de leur économie agricole. Voilà des régions disposant de bonnes potentialités parfois, et pourtant incapables de nourrir leur population ! C'est que tout l'effort de développement était mis au service des cultures d'exportations: coton et arachide principalement. Néanmoins, les productions céréalières demeuraient les principales cultures, mais la Recherche et la Vulgarisation n'étaient guère conviées à s'y intéresser, et surtout nul ne se préoccupait de l'organisation des marchés, pérennisant ainsi le rôle de "planteur" dévolu aux paysans par l'économie coloniale, et accessoirement de "jardinier" pour leur propre subsistance. Cela demeure encore largement vérifié et pourtant l'idée d'autosuffisance alimentaire a fait son chemin, et les Etats et Bailleurs de fonds internationaux se sont avisés, sous diverses pressions, que la sous-région pouvait dans une large mesure se nourrir.

Les agronomes ont été les premiers mobilisés, démontrant aisément qu'il n'existait pas d'obstacles techniques insurmontables, mais jusqu'à une date récente encore, la question de la distribution des surplus céréaliers demeurait occultée; elle était une prérogative étatique largement associée à l'Aide Alimentaire Internationale, l'organisation de marché demeurant embryonnaire voire clandestine et le commerce des céréales suspect. C'est alors qu'ont été mis en place de vastes programmes de stockage céréalier dits de Sécurité Alimentaire. C'était au début des années 80. Les rôles de l'agriculteur dans l'économie nationale n'avaient pas changé néanmoins.

C'est dans ce contexte qu'au Mali, traversé par un fleuve abondant, le Niger, et doté dans sa partie sud d'une pluviométrie satisfaisante, que furent conçus, dès 1974, des programmes de culture de riz irrigué et de maïs pluvial, céréales répondant mieux à l'intensification technique que les céréales dites traditionnelles - mil, sorgho, fonio.

Les agronomes recommandèrent de cultiver le maïs en assolement avec le coton, sous l'hypothèse qu'il pouvait le mieux bénéficier des retombées de l'effort technique mis en oeuvre depuis une trentaine d'années pour cette culture d'exportation (engrais, mode de culture, encadrement technique). "Le maïs, culture d'avenir" devint un slogan répandu. Ces programmes ne devaient pas donner les résultats escomptés pour la simple raison que la commercialisation

des surplus ainsi dégagés n'était pas assurée ou mal assurée, par des organismes para-étatiques, paralysés par leur propre bureaucratie, les détournements et la corruption. L'agriculteur demeurait un "planteur".

Pourtant les technocraties locale et internationale ne pouvaient rester insensibles à l'échec patent de ces politiques et à la dégradation constante des bilans alimentaires. Sous la pression de l'opinion internationale, mais aussi des initiatives de bases appuyées notamment par les O.N.G. (organisations non gouvernementales, souvent humanitaires), malgré ou à cause des nouvelles sécheresses des années 80, les politiques céréalières connaissent alors un infléchissement net vers la désétatisation et la libération du marché. Dès lors la porte est ouverte pour une véritable professionnalisation du métier de céréaliers au Sahel. Le Projet de "transformation des céréales locales" est une modeste et incomplète illustration de cette ouverture au Mali.

N'ayant jamais fait l'objet d'une identification et d'une formulation précises, ce qui témoigne de la timidité du propos, ce projet résulte d'une sorte d'entêtement à faire avancer une idée difficilement admise par les bureaucraties malienne et française dès 1980. Il aboutit par divers artifices financiers à l'achat en 1986 d'équipements devant permettre de créer une douzaine de mini-minoteries, témoignant ainsi que les grands projets agro-industriels ne sont plus à l'ordre du jour.

Le Ministère Français de la Coopération en est le bailleur exclusif, et le gouvernement malien s'appuie alors sur deux sociétés parapubliques de développement pour le mettre en oeuvre: la Compagnie Malienne pour le Développement des Fibres textiles (C.M.D.T.) et l'Office de développement intégré des productions arachidières et céréalières (O.D.I.P.A.C.). Pour le bailleur, il s'agit de vérifier que le passage de la grande à la petite dimension, (la première caractérisant son mode de coopération jusque-là), constitue une alternative viable tant au plan technique qu'économique, sans s'avouer vraiment qu'il engage ainsi un pari politique majeur tant il est évidemment contradictoire de proposer à de grosses sociétés de disperser dans l'espace une multiplicité de petits équipements identiques. Etait ainsi posé en effet le problème de la redistribution du pouvoir économique entre l'Etat ou ses satellites et les paysans.

La libéralisation économique devait accélérer les choix et le projet se préciser "sur le terrain". Il devint alors en 1989 prétexte à un projet de promotion paysanne

- créer 12 entreprises paysannes autonomes sous contrôle des producteurs
- organiser les producteurs spécialisés en céréales en groupements d'apport
- constituer l'ensemble en réseau pour intégrer l'aval de la filière et s'approprier les services collectifs nécessaires
- accompagner l'initiative et l'imagination paysanne dans la valorisation des céréales

et, en conséquence,

- s'affranchir autant que possible des bureaucraties: Etat, Sociétés d'Etat, Agences internationales
- surmonter les contraintes de l'action coopérative
- former les paysans, promoteurs de leur entreprise collective, aux disciplines de la comptabilité et de la gestion
- les engager dans l'action commerciale autonome pour préserver leur avenir, tout en leur assurant un minimum de protection économique en phase de lancement
- protéger les unités de fabrication de toute initiative externe, publique ou privée, qui voudrait les utiliser comme laboratoire d'expériences

... et ainsi montrer qu'il est possible après trente années d'échecs d'initier une autre coopération internationale.

Après 4 années, en 1992, le chemin est bien tracé, mais la démarche n'est pas encore très assurée. S'il semble acquis que l'Etat ne doit pas prendre la place des véritables acteurs économiques, l'environnement économique et culturel n'est pas "porteur" pour de telles initiatives, qui ne réussiront que si d'autres se développent à leur tour en pleine autonomie, se complétant mutuellement. Ainsi en est-il des caisses de crédit rural, du machinisme agricole, du conseil de gestion, et des autres filières spécialisées.

### Qu'est-ce donc qu'une minoterie villageoise ?

A ce jour, les 12 équipements prévus sont installés et en fonctionnement. Ils sont dispersés géographiquement: 8 au sud du Mali dans un rayon de 60 à 100 km de Koutiala, la capitale cotonnière, 4 vers l'Ouest le long du "rail" qui relie le Mali au Sénégal.

Dans ces villages, deux bâtiments de 90 m<sup>2</sup> ont été construits en dur, avec l'aide de la population: l'un abrite l'atelier de fabrication, l'autre est un magasin de stockage avec un bureau attenant. L'équipement standard se compose d'un décortiqueur, d'un broyeur à marteaux ou d'un moulin, d'un tamis rotatif, d'une thermosoudeuse, actionnés par un moteur de 25 cv, et divers accessoires et mobiliers.

Le capital initial est en outre constitué d'une dotation de l'Association Villageoise (200 à 500.000 francs cfa) et d'un don de la Coopération Française (1.500.000 francs cfa), constituant ainsi le "capital initial" de l'entreprise.

L'ensemble a été donné en exploitation à un groupement de producteurs spécialisés, constitués en association qui comprend environ une quinzaine d'adhérents, ce qui n'exclut pas des approvisionnements au-delà de ce groupe. Six personnes travaillent dans la minoterie, 3 hommes et 3 femmes, rémunérées à la tâche, mais seul le "gérant", un jeune alpha-

bétisé, est "permanent". L'activité est en effet très irrégulière et n'atteint pas encore des volumes très importants. Conçue pour traiter 250 tonnes/an, cette installation-type n'a pas dépassé jusqu'alors les 120 tonnes et plus généralement ne traite que 50 tonnes, dans les meilleurs cas. Cependant, le groupement peut se livrer à des activités de courtage en grain portant également sur le sorgho ou le petit mil.

Il résulte du travail du grain une gamme variée de produits, fonction des granulométries recherchées. Bien que conçues pour faire de la farine, ces machines sont principalement utilisées pour produire des brisures (60%), particulièrement prisées par les consommateurs, en bouillies, le matin et le soir, parfois en couscous.

Certains ont pensé un temps que ces brisures de maïs pourraient remplacer le riz, en plat principal: la substitution, au Mali, est incertaine et, dans doute, faut-il mieux explorer pour l'heure les voies de la confiserie ou de la biscuiterie, sachant que celle de la boulangerie est inaccessible actuellement. Quant à l'alimentation animale ...? Toutefois, les perspectives pour la farine restent ouvertes dans le domaine industriel, notamment pour l'encollage !

Pour la plupart, les minoteries ont maintenant 4 années de fonctionnement; elles ont commercialisé près de 1.850 tonnes de céréales sèches à ce jour, dont 1275 tonnes ont été transformées, mais leurs résultats économiques sont très variables, fonction de leur audace, de la pertinence de leurs anticipations, des pesanteurs traditionnelles et de leurs rentes de situation. Si toutes ont pu jusque-là préserver leur capital initial, beaucoup l'ont sérieusement accru en y incorporant les résultats antérieurs et les cotisations de leurs adhérents.

Cependant une part trop importante de ces fonds propres reste engagée dans des ventes à crédit ou des "prêts" au recouvrement incertain. Le corollaire de l'autonomie est en effet l'apprentissage du risque commercial (fixation des prix, stratégies commerciales, politique de crédit...), aventure inédite pour des paysans habitués à "l'encadrement", et le cadre associatif ou coopératif n'est pas le plus aisé pour un tel risque. On a beaucoup glosé en effet sur "l'esprit communautaire" des paysans africains pour démontrer l'évidence de la voie coopérative, des présupposés rousseaustes nous faisant confondre palabres et démocraties, ruralité et solidarité.

Sans rien nier du principe que "l'union fait la force", il faut bien constater que le monde paysan africain est traversé des mêmes antagonismes que toute autre société et que c'est justement au terme de ces confrontations que surgit le développement: antagonisme entre tradition et modernité, entre jeunes et vieux, entre hommes et femmes, entre quartiers d'un même village, entre familles.

Si l'enjeu économique que représente la création d'une minoterie dans le village a fait l'objet d'une inégale compréhension, l'enjeu politique a semble-t-il bien été perçu d'aucuns, jusqu'à la constitution des groupements de producteurs de céréales qui représente une rupture institutionnelle majeure par rapport aux Associations Villageoises indifférenciées créées là il y a 25 ans au profit de la seule filière-coton.

Plusieurs villages ont alors vécu des situations de crise politique conduisant à l'éloignement de leurs dirigeants. Ainsi ce projet contribue-t-il à différencier l'organisation sociale du village en même temps qu'à professionnaliser les producteurs de céréales organisés.

Le groupement se réunit chaque fin de mois à l'occasion de l'inventaire, pour faire les comptes et décider des stratégies à venir: il a pleine capacité décisionnelle tant pour les prix que pour les approvisionnements et les prospections. Tous n'en usent pas avec la même sagacité, tous ne sont pas unanimes.

C'est le résultat économique qui, en fin d'année, à l'heure des compléments de prix, sanctionne leur audace ou leur timidité, leur dynamisme ou leurs divisions. C'est à ce moment enfin qu'ils renouent avec les communautés villageoises en leur transférant, le cas échéant, une part de leur bénéfice, comme une sorte d'impôt local volontaire.

### **Que restera-t-il, au bout du compte, dans quelques années?**

On peut facilement prévoir que quelques-unes ne résisteront pas à la rude bataille économique dans laquelle elles sont engagées, faute de disposer de bonnes rentes de situation, de dirigeants audacieux, ou de bons gestionnaires. Si on prend en compte, en outre, les aléas climatiques, la question peut rendre perplexe. Et pourtant, quelques groupements ont déjà montré qu'il était possible à des paysans de prendre en main collectivement leurs affaires et de s'approprier une partie de la rente commerciale en apportant eux-mêmes de la valeur ajoutée à leur matière première et en investissant le marché. La moitié sans doute survivront, ce qui n'est pas un moindre résultat qu'en pays développé: ne serait-ce que pour elles, le pari en valait la peine. Mais il y a plus, ce projet est reproductible, leur modeste réussite peut servir d'exemple, d'autres initiatives semblables peuvent voir le jour, pour la fabrication du beurre de karité, le broyage des tiges de coton, les briqueteries ou les forges villageoises, ou la production de viande, etc., créant ainsi un vaste mouvement démultiplicateur porteur d'une culture paysanne d'entreprise. Il n'est pas d'autre voie de développement en milieu rural.

## **AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE - CHANGING OF ADDRESS - ADRESVERANDERING - CAMBIO DE DIRECCIÓN**

Tropicultura vous intéresse! Dès lors signalez-nous, à temps, votre changement d'adresse faute de quoi votre numéro nous reviendra avec la mention «N'habite plus à l'adresse indiquée» et votre nom sera rayé de notre liste!

You are interested in Tropicultura! Make sure to inform us any change of your address in advance. Otherwise your issue will be sent back to us with the postal remarks «Addressee not traceable on this address» and then you risk that your name is struck-off from our mailing list.

U bent door Tropicultura geïnteresseerd! Stuur ons dan uw adresverandering op tijd door, anders riskeert U dat uw nummer ons teruggezonden wordt met de vermelding «Woont niet meer op dit adres» en uw naam wordt dan automatisch van onze adressenlijst geschrapt.

Si Tropicultura le interesa, comuniquenos a tiempo cualquier cambio de dirección. De lo contrario, la publicación que Ud. recibe nos será devuelta con la mención «No reside en la dirección indicada» y su nombre será suprimido de la lista de abonados.